

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2016-003-HD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, le Code Général des collectivités territoriales

VU, la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

VU, la demande de l'Entreprise SANITOIT, 3, Rue du Caporal Maupas 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de toiture sur les logements Manche Habitat, du 28 janvier au 31 mars 2016, et d'entreposer du matériel,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus-énoncés, l'entreprise SANITOIT est autorisée à stationner face aux bâtiments, et à entreposer du matériel sur le parking Rue Alfred Rossel, sur 4 places de parking.

Article 2 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 28 janvier 2016
Pour Le Maire
L'Adjoint par délégation
Henri DOUCHIN

